



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BIDART  
(N° 220404-10)**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2022

*L'an deux mil vingt deux et le quatre du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le vingt-neuf mars s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

<b>PRÉSENTS</b>	<b>ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR</b>	<b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Gérard GOYA, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Jean-Philippe OUSTALET, Sophie VALDAYRON, Florence POEYUSAN , Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Stéphanie MICHEL, Christine CALEN, Amaia ETCHELECOU Laurent BRIAULT Fabienne LAUTIER-ROY, Sophie DUFJET, Alexandra BOUR, Éric IRASTORZA, Manu PORTET, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON, Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS	Pierre DAGOIS ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD	Amaia ETCHELECOU

**OBJET :**

**FONCIER – ACQUISITION DES PARCELLES AP 0689, 0690, 0691 ET 0692 AUPRÈS DE LA SCIC COL ET DE LA SA SEPA ET INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que la SA SCIC COMITE OUVRIER DU LOGEMENT (représentée par Monsieur Imed ROBBANA) et la SA SOCIETE D'EQUIPEMENT DES PAYS DE L'ADOUR (représentée par Monsieur Nicolas FREIDA) ont obtenu en date du 15/06/2018 le permis de construire n° PC 064 125 18 B0016 pour la réhabilitation des anciennes écoles en appartements et médiathèque, ainsi que la construction de collectifs (total de 40 logements) situés rue des Écoles et chemin des Écoliers. Ce permis de construire a fait l'objet d'un permis de construire modificatif n° PC 064 125 18 B0016M01 en date du 18/05/2020 et d'un second permis de construire modificatif n° PC 064 125 18 B0016M02 en date du 20/04/2021.

Ainsi, pour la réalisation de l'opération « Jakintza », la Commune a transmis l'ensemble du foncier aux promoteurs afin qu'ils puissent procéder librement à la réhabilitation des bâtiments existants et à la réalisation des nouveaux.

Aussi, à présent que ceux-ci sont érigés et habités, les opérateurs reviennent vers la Commune afin de finaliser la transaction foncière qui permettra d'intégrer dans le domaine public les parties correspondant à la venelle située entre le fronton et le projet et à l'impasse qui est dans le prolongement du chemin des Écoliers.

Ainsi, les parcelles listées au tableau ci-dessous colorées en bleu au plan ci-annexé (pour une surface totale de 342 m<sup>2</sup>) sont à acquérir et à classer dans le domaine public :

Références cadastrales	Contenance
AP 0689 - issue de AP 0164	177 ca
AP 0690 - issue de AP 0164	140 ca
AP 0691 - issue de AP 0164	21 ca
AP 0692 - issue de AP 0164	4 ca

***Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :***

- ***d'acquérir pour l'euro symbolique auprès de la SA SCIC Comité Ouvrier du Logement demeurant 73 rue de Lamouly à Anglet (64600), les parcelles cadastrées AP 0689 et 0690 d'une contenance totale de 317 m<sup>2</sup> ;***
- ***d'acquérir pour l'euro symbolique auprès de la SA Société d'Équipement des Pays de l'Adour demeurant 238 boulevard de la Paix à Pau (64600), les parcelles cadastrées AP 0691 et 0692 d'une contenance totale de 25 m<sup>2</sup> ;***
- ***autorise M. le Maire à signer les actes afférents et préalablement tous les documents propres aux démarches et formalités requises à ladite acquisition foncière ;***
- ***confie à l'étude de Maître Juzan la rédaction de l'acte et de tous documents afférent à ladite transaction ;***
- ***confirme que les biens acquis intégreront le domaine public.***

---

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*

Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

EMMANUEL ALZURI

---

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le  
et publication ou notification du

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*

EMMANUEL ALZURI